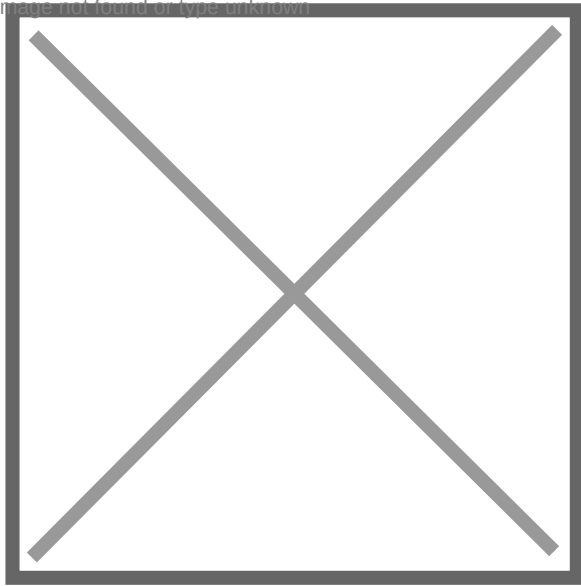


Image not found or type unknown



Rupture de contrat site internet

Par **dine**, le **05/01/2009** à **11:19**

bonjour,rnj'ai signé un contrat pour un site internet en aout 08, en tant que professionnel independant. Ce site coûte tres chere, il y a des fautes d' orthographe et autres, la traduction en anglais, prevue dans le contrat n'est pas faite. Puis je cesser de payer cette entrprise, sachant que le contrat ne prévoit pas la possibilité de rupture de la part du client. Il est stipulé dans le contrat que si le client stop ce dernier il devra payer en une fois la totalité des mensualités prévues, c'est à dire 4 ans !!
merci de votre reponse. cordialement
nsandrine

Par **Titeuf**, le **06/05/2009** à **22:55**

Bonjour, vu vos soucis, je crois que nous avons eu affaire au mêmes personnes. S'agit-il de Bluesmart ?
Merci de me tenir au courant.

Par **loute60**, le **20/07/2009** à **12:40**

Bonjour,
Pouvez-vous m'indiquer les problèmes que vous avez rencontré avec Bluesmarth ? Je cherche également à mettre un terme au contrat, avez-vous des infos ?
Merci

Par **Titeuf**, le **20/07/2009** à **18:19**

J'ai mis fin au contrat pour cessation d'activité, mais Parfip refuse de prendre en compte la

rupture et m'envoie des courriers de relance.